

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2015

Conseillers présents : MM. JORET, BENARD, CHEVAUCHEE, COMONT, HAUZAY, DEPIERRE, MONOT, DELHOMME, Mmes DELAVIGNE, RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, LE COROLLER, MOY, LASNIER,

Absents : M. CUVELIER pouvoir à T. Le Coroller
T. LE BOURHIS pouvoir à M. Moy
C. ROCHEREUIL pouvoir à S. Delhomme
M. COLLEDANI-GALPIN, F. CHERON

Mr le Maire ouvre la séance du conseil municipal dans la salle d'activités communale l'Escale et non à la mairie en raison de l'incendie qui s'est déclaré début juillet dans les vestiaires et le couloir desservant la salle des mariages. Les travaux de réfection sont en cours.

Il demande également à chaque maire-adjoint de réunir sa commission rapidement.

LE VALLOT :

F. Bénard rend compte de la réunion de travail avec les services de GEA la semaine passée. Ce dossier avance et sur les 3 scénarios proposés, le n°3 a été retenu. Le projet porte sur une base d'environ 105 logements avec une programmation sur 7 à 10 ans qui se fera en 3 phases. Ce projet prévoit : 40 logements individuels en lot libre ou avec procédure, 18 logements individuels denses, 11 logements seniors, 24 logements intermédiaires (petits),

Un accès piétons au centre bourg sera créé via la rue A. Lefebvre. La rue Charles Péguy sera transformée en voie verte piétons-bus.

Les fouilles archéologiques vont débuter courant octobre. A la fin de ces fouilles, Mr Hennequez reprendra l'exploitation de ces terrains pour ne pas les laisser en friche.

L'Ad'ap :

R. Chevauchée rappelle que, dans le cadre de la mise aux normes accessibilité des ERP, nous devons proposer à la Préfecture avant le 27 septembre un calendrier programmant les travaux à effectuer dans les différents bâtiments communaux. Ces travaux seront effectués, certains sont déjà faits, sur une période de 6 ans allant jusqu'en 2020. P. Joret rappelle que l'avancement des travaux dépendra des subventions reçues. Cette programmation est validée par 17 voix pour et 1 abstention (J. Depierre).

L'ESCALE – VIDEO SURVEILLANCE :

R. Chevauchée fait part des dégradations faites à l'arrière de l'Escale (vitres cassées). Avant d'effectuer les réparations, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'une vidéo surveillance. R. Chevauchée présente 3 devis ; celui de Sécurité Ouest Services d'un montant de 2 067.50 € H.T est retenu. Une demande d'autorisation sera déposée aux services de la Préfecture. L'utilité ou non d'un éclairage avec détecteur sera revu si besoin est.

CONVENTION UTILISATION DE L'ESCALE PAR LE CHS :

A. Comont propose de reconduire la convention de prêt d'une salle au centre d'accueil thérapeutique basé au CHS de Navarre afin d'organiser un atelier théâtre le mercredi après-

mi de septembre 2015 à juin 2016. Le Maire est autorisé à signer cette convention pour le prêt de l'Escale.

COMPETENCE GEA- SAGE :

F. Bénard explique :

Les membres adhérents pressentis du futur syndicat de bassin (SMABI) étant les EPCI, ceux-ci doivent formellement et expressément disposer de toutes les compétences qui seront celles du futur Syndicat afin de pouvoir les lui transférer : le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en cours du transfert au GEA, le portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), et le ruissellement des eaux.

Le GEA n'étant pas, à ce jour, formellement titulaire du portage du SAGE, la Préfecture lui a demandé d'engager la procédure ad hoc, afin de pouvoir ultérieurement le transférer au SMABI.

Le SAGE est un outil de planification territoriale dans le domaine de l'eau, basé sur la concertation des différents acteurs locaux. C'est donc un outil directeur et de coordination pour les actions à mener à l'échelle du Bassin de l'Iton, pour ce qui nous concerne. Il a été prescrit par arrêté conjoint des Préfets de l'Eure et de l'Orne le 12 mars 2012. Il est précisé que le SMABI, qui portera le SAGE, n'aura pas à exercer lui-même toutes les compétences qui relèvent du SAGE. En effet, le SAGE comporte différentes actions qui devront être mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage locaux (commune, syndicat, EPCI..) selon les compétences de chacun.

Le SMABI interviendra donc à deux niveaux :

- Il assurera l'animation, la coordination, l'évaluation et la mise à jour du schéma
- Il interviendra en sa qualité de maître d'ouvrage, dans les actions à mettre en œuvre au titre de ses compétences GEMAPI et ruissellement, pour le compte de ses adhérents.

La Préfecture, lorsqu'elle aura constaté la prise de toutes les compétences nécessaires à la création du SMABI, par les EPCI, engagera la procédure de création du Syndicat mixte.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'extension, par le GEA, de sa compétence GEMAPI à l'animation, la coordination, l'évaluation et la mise à jour du SAGE Iton, au titre de ses compétences facultatives.

COMPETENCE PLU – TRANSFERT AU GEA :

I. Les dernières évolutions législatives en matière de Plan local d'Urbanisme Intercommunal

La loi ALUR, a modifié l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en ajoutant aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération, la compétence « *plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », cette terminologie correspondant de fait à la compétence « *Plan Local d'Urbanisme intercommunal* » (PLUI).

La loi ALUR précise que les communautés d'agglomération sont automatiquement compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale dès l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

La loi ALUR prévoit aussi la possibilité pour les communautés d'agglomération de prendre

volontairement cette compétence avant le 27 mars 2017.

Cette dernière solution présente l'avantage, de permettre de suspendre les différents délais d'adaptation des documents d'urbanisme :

- Transformation des Plans d'Occupation des Sols en Plans Locaux d'Urbanisme
- Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme avec les lois Grenelle
- Mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Pour bénéficier de ces mesures, la loi pose trois conditions :

- la procédure d'élaboration du PLUi devra être engagée avant la fin de l'année 2015, ce qui suppose un transfert de compétence préalable ;
- le débat sur les orientations du projet d'aménagement et développement durable (PADD) devra se tenir avant le 27 mars 2017 ;
- le PLUi devra être approuvé avant le 31 décembre 2019 par l'EPCI.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui définit, sur la base d'un projet d'aménagement d'ensemble, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

La prise de compétence PLUi par le GEA :

- n'entraîne pas le transfert de la compétence délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- n'entraîne pas le transfert du bénéfice de la taxe d'aménagement au GEA ;
- entraîne automatiquement le transfert de compétence en matière de droit de préemption et de Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

La loi prévoit une association des communes à chacune des étapes clés de la procédure :

- au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dont les orientations sont débattues non seulement au sein de l'EPCI mais également au sein des conseils municipaux ;
- au stade du projet arrêté, qui est soumis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration.

Enfin, de façon générale, l'élaboration du PLUi se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels.

T. Le Coroller fait part de ses craintes pour l'avenir. F. Bénard lui répond qu'il n'y a presque plus de terrains constructibles sur la commune et notre PLU étant déjà avancé, il ne pourra être remis en question.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le transfert au GEA de la compétence en matière de PLU.

PARE-BALLONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le dossier pare-ballons, déjà évoqué lors de précédentes séances, est avancé. P. Joret a pris contact avec la ligue de football qui peut subventionner à hauteur de 50 % H.T. Le Conseil Municipal valide le plan de financement et autorise le Maire à signer la demande de subvention auprès de la ligue de football ainsi que la demande de fonds de concours auprès de GEA. :

- | | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| • Montant du devis | : | 7 353.75 € HT |
| • Ligue de football de Normandie | : | 3 677.00 € |
| • Fonds de concours GEA | : | 1 838.37 € |

• Fonds propres de la commune : 1 838.37 €

D'autre part, la commune s'engage auprès de la ligue à régler la part de GEA en cas de refus du dossier de fonds de concours.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – MOBILIER ECOLES :

N. Delavigne explique que deux classes ont été créées à la rentrée scolaire 2015/2016. D'où l'obligation d'acheter du mobilier pour une classe maternelle et une classe élémentaire ainsi que pour le restaurant scolaire. En raison de l'urgence, la commande a dû être passée au début de l'été. La facture s'élève à la somme de 7 305.16 €.

Une demande de fonds de concours doit être déposée auprès de GEA pour un montant de 3 652.58 €

COMMISSION CIRCULATION :

J. Depierre signale que les travaux de la commission sont restés en plan depuis le départ de B. Mach. Un groupe de travail est recréé, il sera piloté par S. Delhomme et y participeront : J. Depierre, C. Ray-Depierre, Tiphaine Le Coroller, Régis Chevauchée, Marc Monnot, Nadine Delavigne.

P. Joret aimerait qu'une réflexion soit menée sur le cheminement entre les 2 écoles.

T. Le Coroller signale qu'il faut également réfléchir au circuit effectué par les collégiens et les lycéens entre la Clé des Champs et l'arrêt bus de la route de Breteuil.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire indique que les travaux de la verrière de l'école élémentaire se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint.

- Le dossier du skate park est prêt, il s'agit maintenant de déterminer son emplacement. J. Depierre aimerait qu'il ne soit pas loin du centre du village mais il faut veiller au bruit que cela peut engendrer auprès des riverains.

P. Joret répond qu'un arrêté sera pris spécifiant les horaires d'ouverture. P. Chiappe trouve que l'emplacement entre le terrain de basket et l'ancienne salle des fêtes est adéquat. N. Delavigne souhaite que soit laissé une partie du terrain pour les jeux des enfants dans l'éventualité du futur centre de loisirs.

- P. Joret répond qu'en effet, plusieurs échanges ont eu lieu avec CIGALE qui serait prêt à transférer le centre de loisirs vers la salle des fêtes.

Le skate park sera donc installé entre le terrain de basket et la salle des fêtes, décision prise par 15 voix pour, 1 voix contre (C. Lasnier) et 1 abstention (E. Hauzay).

- F. Bénard rappelle que l'étude concernant la « marnière » doit absolument être lancée rapidement.

- P. Joret rend compte de l'attribution des marchés énergie passés par le SIEGE par délégation. Les entreprises retenues sont Direct Energie pour l'éclairage public (avec un gain de 5 %) et EDF pour l'Escale (avec un gain de 15 %). D'autre part, nous avons reçu le rapport d'activité du SIEGE.

Quant au problème du point d'éclairage public facturé à tort à Arnières, il apparaît qu'il était également facturé à la commune d'Evreux.

Le Maire signale également que nous avons dû recruter du personnel en CDD. En effet 2 agents du service technique sont en arrêt maladie. Donc un contrat d'une semaine début septembre a été signé et un autre depuis le 14 septembre et jusqu'à la fin d'un des 2 arrêts maladie. De

nombreuses plaintes d'habitants nous parviennent sur l'état de la commune (voirie et cimetières).

Il rappelle aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. Un tableau de présence sera envoyé bientôt par mail. Il est rappelé aux conseillers municipaux que la tenue du bureau de vote est une tâche obligatoire de leur fonction d'élu.

- Nadine Delavigne fait le point sur la rentrée scolaire : 2 classes sont donc ouvertes dont une le mercredi de la rentrée. Les effectifs sont de 84 enfants en élémentaire et 77 en maternelle. Environ 140 enfants prennent leur repas au restaurant scolaire.

Une personne, ayant déjà travaillé à ce poste, a été recrutée pour l'année scolaire pendant l'heure du repas et au ménage de 2 classes.

Un agent déjà en place fait fonction d'ATSEM dans la classe de grande section.

Une problématique se pose, il s'agit du transfert des maternelles entre les 2 écoles. En effet la nouvelle classe occupant la garderie de la maternelle, tous les enfants sont regroupés dans les locaux péri-scolaires de l'école élémentaire.

Les TAP ont repris avec Cigale ; tout se passe bien. Il est proposé aux enfants de la peinture, sculpture, anglais, musique, jardinage, expression corporelle, karaté, athlétisme, dessin de BD ...

T. Le Coroller aimerait que les parents aient le planning d'activités. N. Delavigne répond qu'il est affiché aux écoles.

La question de la « garderie » du mercredi midi va se poser car peu d'enfant en profitent et cela mobilise du personnel. P. Joret stipule qu'une décision sera prise aux vacances de la Toussaint. L'étude du soir a repris.

- E. Hauzay demande si quelque chose est prévu sur l'accueil des migrants. P. Joret rétorque que non car faute de moyens.

- A. Comont rappelle la représentation de théâtre par la Scène Nationale Evreux-Louviers le 10 octobre. Des flyers sont à disposition des conseillers pour boitage.

- S. Delhomme signale que lors du forum des associations, 2 associations n'ont pas été invitées. P. Joret répond qu'il n'y a pas de ségrégation ; il rappelle que les associations sont tenues de convoquer une assemblée générale annuelle où est invité le Maire. Une des associations ne remplit pas cette obligation et la municipalité pensait qu'elle était « en sommeil ». Quant à la deuxième, elle n'est pas connue non plus en mairie.

- C. Lasnier signale que, depuis la rentrée, les lycéens prenant le bus pour le lycée Senghor arrivent en retard. Depuis la mise en place des nouvelles lignes, certains horaires n'ont pas été rétablis. N. Delavigne va prendre contact avec Trans'Urbain pour décaler ces horaires.

- P. Joret va contacter la gendarmerie afin de demander des contrôles radar plus fréquents route de Breteuil.

- Prochain Conseil Municipal le lundi 2 novembre.